

Modalités de fonctionnement



L'EMPPA intervient en EHPAD publics et en intra-hospitalier sur demande médicale de la structure.

L'équipe est joignable :

- ▶ Du lundi au vendredi auprès du secrétariat de 8 h 30 à 16 h 30 au 02 32 33 83 87 ou par mail emppa@nh-navarre.fr

Les consultations ont lieu au sein des services demandeurs.



EMPPA : Equipe Mobile de soins Psychiatriques pour Personnes Âgées

EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

L'équipe pluridisciplinaire

Rendez-vous ou demandes d'informations

L'équipe est actuellement composée de :



- ▶ psychiatres,
- ▶ infirmières,
- ▶ cadre de santé,
- ▶ Secrétaire

PEC-ACC-INFO-019 - Réalisation et conception : NHN/Benoît Dupuis - Photo : Benoît Dupuis - MAJ Décembre 2023 - V3

Pôle départemental
adulte



Equipe Mobile de soins Psychiatriques pour Personnes Âgées (EMPPA)



62, route de conches - CS 32204
- 27000 EVREUX

Contact tous les jours de la semaine
(Sauf week-end et fériés)

secrétariat : 02 32 31 84 25
emppa@nh-navarre.fr

Conformément à la réglementation, vous pouvez accéder aux informations contenues dans votre dossier médical en faisant une demande écrite auprès de l'établissement.
(cf site internet www.nh-navarre.fr)

Site internet du Nouvel Hôpital de Navarre
www.nh-navarre.fr

Présentation de l'EMPPA

La psychogériatrie est une approche pluridisciplinaire qui a pour objet de comprendre, de soigner, d'apaiser et d'accompagner les personnes âgées souffrant de difficultés psychologiques ou d'un trouble psychiatrique caractérisé, qu'elles aient ou non un état démentiel associé.

Les missions de l'EMPPA

- ▶ Proposer une prise en charge psychiatrique aux résidents présentant un handicap psychique associé à des troubles du comportement ;
- ▶ Assurer le parcours du résident en cas d'hospitalisation ou de sortie d'hospitalisation (NHN > lieu de vie ou lieu de vie > NHN) ;
- ▶ Anticiper les risques en lien avec la situation clinique des résidents et éviter les hospitalisations. L'EMPPA n'intervient pas pour les urgences psychiatriques ;
- ▶ Répondre aux besoins d'information sur la santé mentale et proposer des conduites à tenir;
- ▶ Accompagner les professionnels des structures partenaires à l'aide de formations et d'études de cas cliniques

Qui est concerné par ce dispositif ?

Les résidents des EHPAD publics du département après signature d'une convention.

L'EMPPA intervient dans les structures selon un calendrier défini pour un suivi régulier des résidents.

L'EMPPA n'intervient pas en cas d'urgences psychiatriques.

Le NHN a conventionné avec 27 EHPAD publics.

- ▶ Bernay
- ▶ Bourg achain
- ▶ Breteuil
- ▶ Brionne
- ▶ Conches en Ouche
- ▶ Ecouis
- ▶ Evreux Azémia
- ▶ Evreux La filandière
- ▶ Evreux St Michel
- ▶ Harcourt
- ▶ Ivry la bataille
- ▶ Les Andelys
- ▶ Louviers St taurin
- ▶ Louviers 4 saisons
- ▶ Lyons la Forêt
- ▶ Nassandres
- ▶ Neubourg
- ▶ Pacy Sur Eure
- ▶ Pont-Audemer
- ▶ Pont Authou
- ▶ Pont de l'Arche
- ▶ Rugles
- ▶ Verneuil sur Avre et d'iton : UHR
- ▶ Verneuil sur Avre et d'iton : La vannerie
- ▶ Verneuil sur Avre et d'iton : La Vernoline
- ▶ Vernon